



Notice explicative du projet N°7.10

Amélioration de l'éclairage public de la Commune de L'Hosmes en vue de réaliser des économies d'énergie

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une démarche de développement durable

Comité de Programmation du 17 octobre 2011

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Depuis 2004, les élus de la commune de L'Hosmes œuvrent en faveur de la maîtrise des consommations liées à l'éclairage public. Deux premières tranches de travaux ont déjà été réalisées.

Afin d'optimiser ces travaux, il a été décidé de les réaliser dans le cadre d'une opération globale d'amélioration de la qualité de vie. Ainsi les travaux sur l'éclairage public sont couplés avec des travaux de renforcement du réseau électrique et d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

Toutefois, seuls les travaux liés à l'amélioration de l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie sont éligibles au programme LEADER et sont donc détaillés dans la présente demande de subvention.

La commune est accompagnée sur ce projet par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE). Il lui apporte un soutien technique (détermination des travaux à effectuer, consultation des entreprises et suivi des travaux) mais aussi financier (pouvant atteindre 60% sur certains postes).

En 2010, les élus de L'Hosmes ont souhaité faire reconnaître l'impact bénéfique sur l'environnement de leur action en candidatant à la labellisation « Villes et Villages Etoilés » de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Leur engagement pour la protection de l'environnement nocturne par la réduction de la pollution lumineuse a été récompensé par la plus haute distinction ; le label cinq étoiles (label allant de ½ à 5 étoiles et valable 2 ans).

Cette récompense a encouragé les élus à inscrire leur engagement dans la durée en adhérant à la charte de l'ANPCEN. Ils veulent maintenant finaliser l'amélioration des équipements sur la commune en programmant une nouvelle et dernière tranche de travaux.

➤ **Objectifs du projet :**

- Améliorer la qualité du service d'éclairage public
- Maîtriser/Réduire son coût
- Limiter son impact sur l'environnement

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Habitants de L'Hosmes et automobilistes habitant les communes alentours

➤ Contenu :

Les travaux d'amélioration de l'éclairage public portent sur les trois points suivants :

Réalisation d'économies d'énergie :

- Utilisation de lampes plus efficaces
- Mise en place d'interrupteurs crépusculaires qui commutent l'éclairage en mesurant la luminosité ambiante
- Couplage à une horloge permettant de réaliser une coupure de l'éclairage totale entre 22h30 et 6h00

Réduction de la pollution lumineuse :

- Grande distance entre les mâts (35m) tout en gardant une hauteur moyenne des mâts (6,5m)
- Limitation de la puissance des lampes à 70W
- Encastrement des lampes dans les têtes de mâts
- Implantation de lanternes avec vitres transparentes

Protection de l'environnement nocturne :

- Usage de lampes à sodium non nocives pour l'environnement contrairement aux anciennes lampes à mercure
- Usage de lampes de couleur jaunes/orangées moins éblouissantes pour la faune que les lampes blanches

L'objectif de réaliser des économies d'énergies est maintenu pendant la période de Noël. Les élus de la Commune ont décidé de ne pas installer de guirlandes électriques. Ils proposent en contrepartie un atelier « décoration de Noël » aux habitants pour les inciter à décorer leur maison avec des couronnes fait-main. Dans la même logique, les éléments du patrimoine (église et mairie) ne sont pas mis en lumière.

➤ Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :

- Octobre 2011 : comité de sélection des travaux par le SIEGE et la commission cantonale ad hoc
- Mi-2012 : début des travaux
- 1^{er} semestre 2013 : réception des travaux

2. Localisation de l'opération

➤ Lieu de réalisation de l'opération :

Commune de L'Hosmes :

- Centre-bourg (chemin du Clos Roux et arrière de la mairie)
- Direction Grandvilliers (chemin de Lucivel)

➤ Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :

L'Hosmes et les communes alentours

II. EVALUATION DU PROJET

➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

1. Nombre de candélabres implantés (par rapport à la solution préconisée par le SIEGE) : 24 mâts (contre 38 selon le référentiel habituel du SIEGE)
2. Puissance des ampoules installées : 70W

➤ **Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :**

1. Economies annuelles d'énergie : 450 kWh, soit 40,5 kg de CO₂ non émis

➤ **Critères de notation**

Partenariat/Concertation :

L'opération a été définie au sein de l'équipe municipale selon les préconisations de l'ANPCEN et du SIEGE formulées lors de visites de terrains.

Les plages horaires d'éclairage ont été définies en concertation avec les habitants afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Caractère pilote/Innovation :

Cette opération est innovante car elle présente un double avantage : permettre d'améliorer la qualité de vie sur la commune tout en réduisant les coûts liés à l'éclairage public.

Ce projet est exemplaire puisqu'il est réalisé dans un souci de limitation des impacts sur l'environnement de l'urbanisation et ce, d'autant plus, qu'il est effectué par une petite commune rurale (moins de 100 habitants).

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Les élus de la municipalité de L'Hosmes avec le soutien technique du SIEGE et les préconisations de l'ANPLEN

- *Comment ?*

Priorisation des zones à éclairer et estimation des économies potentielles

- *A quelle échelle ?*

A l'échelle de la commune

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

L'engagement de la commune dans la réduction de la pollution lumineuse a été présenté dans un dossier de candidature à la labellisation « Villes et Villages Etoilés ».

Social :

Ce projet a déclenché l'organisation d'une manifestation grand public sur la préservation et la découverte de l'environnement nocturne. Différents temps de convivialité ont donné l'occasion aux participants, notamment aux résidents de L'Hosmes, de se retrouver et d'échanger sur ce thème (50 participants sur les 87 habitants que compte la Commune).

Cette opération contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants de L'Hosmes.

Ecologie/Environnement :

Protection de l'environnement nocturne / Réduction de la pollution lumineuse qui perturbe l'alternance jour/nuit et est néfaste à la biodiversité

Economies d'énergie / Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Elimination des ampoules à mercure fortement polluantes

Economie :

Réalisation d'économies d'énergie non négligeables pour le budget d'une commune de moins de 100 habitants

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Equipements d'éclairage public performants et économes en énergie	55 183,95
Coût prévisionnel du projet	55 183,95

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	11 036,79
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	11 036,79
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	11 036,79
Sous-total financements publics	22 073,58

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés : SIEGE	33 110,37
Sous-total financeurs privés	33 110,37

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	55 183,95
---------------------------------------	------------------